

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025 à 20h à la Mairie de Roeschwoog Convoqué régulièrement le 9 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

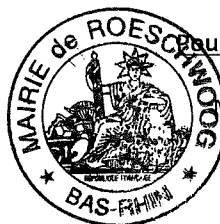
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH
Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ
Michel), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à HOCH Marie-
Catherine), ROCHE Nicolas, SCHMITT MOERCKEL Elodie
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/04/14 – 01 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Geneviève KIEFER, secrétaire de séance.

Date de publication: 06/05/2025
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025 à 20h à la Mairie de Roeschwoog Convoqué régulièrement le 9 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH
Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ
Michel), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à HOCH Marie-
Catherine), ROCHE Nicolas, SCHMITT MOERCKEL Elodie
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

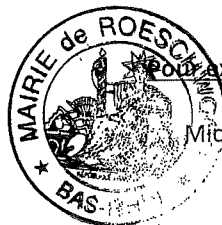
OBJET : DELIBERATION 2025/04/14 – 02 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2025

Le Maire soumet le procès-verbal, transmis par mél du 9 avril 2025, à approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mars 2025.

Date de publication: 06/05/2025
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSENBURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 9 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH
Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ
Michel), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à HOCH Marie-
Catherine), ROCHE Nicolas, SCHMITT MOERCKEL Elodie
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N° 2025/04/14 – 04 – APPROBATION D'UNE AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE A LA COMPLEMENTAIRE SANTE ET A LA PREVOYANCE DES AGENTS

La Commune a adhéré à la convention de participation mutualisée en santé complémentaire établie avec le Centre de gestion au 1^{er} janvier 2019, ainsi qu'à la convention de participation mutualisée pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le contrat en complémentaire Santé subit une augmentation de 5 % sur l'ensemble des garanties à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il en est de même pour la convention Prévoyance impactée par une augmentation tarifaire de 6,5 % pour l'ensemble de ses garanties.

La participation financière de la Commune pour la complémentaire Santé et pour le risque Prévoyance aux fonctionnaires, agents de droits publics et de droit privé en activité s'établit actuellement comme suit :

Pour la complémentaire Santé

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :
156 € par an par agent soit 13 € par mois
+84 € par an si le conjoint est aussi couvert soit + 7 € par mois
+36 € par an par enfant à charge soit + 3 € par mois
300 € par an pour les familles (couple + 2 enfants minimum) soit 25 € par mois.

Pour le risque Prévoyance

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :
Le montant unitaire de participation par agent est de 21 € mensuel.
Si le montant de la cotisation est inférieur à la participation de 21 €, la participation qui sera versée à l'agent sera égale au montant de sa cotisation.

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a approuvé le principe d'une hausse de la participation pour le risque Prévoyance lors de sa séance du 2 décembre 2024 et pour le risque Complémentaire santé le 11 janvier 2025, comme suit :

Pour le risque prévoyance

a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;

b. Pour ce risque, le niveau de participation pourrait être fixé comme suit :

Le montant unitaire de participation par agent serait de 26 € mensuel.

Si le montant de la cotisation est inférieur à la participation de 26 €, la participation qui serait versée à l'agent serait égale au montant de sa cotisation.

Pour la complémentaire Santé

a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;

b. Pour ce risque, le niveau de participation pourrait être fixé comme suit :

216 € par an par agent soit 18 € par mois

+108 € par an si le conjoint est aussi couvert soit + 9 € par mois

+48 € par an par enfant à charge soit +4 € par mois

420 € par an pour les familles (couple + 2 enfants minimum) soit 35 € par mois.

Ces propositions d'augmentation ont été soumises au Comité social territorial auprès du CDG67 qui a émis un avis lors de sa séance du 25 mars 2025.

Entendu l'exposé du Maire

Vu la décision de principe du Conseil municipal du 2 décembre 2024 d'augmentation de la participation financière à la Prévoyance santé

Vu la décision de principe du Conseil municipal du 11 janvier 2025 d'augmentation de la participation financière à la complémentaire Santé

Vu l'avis du Comité social territorial du 25 mars 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'augmentation de la participation financière de la Commune à la complémentaire Santé et à la Prévoyance aux fonctionnaires, agents de droits publics et de droit privé en activité, comme suit :

Pour la complémentaire Santé

a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;

b. Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :

216 € par an par agent soit 18 € par mois

+108 € par an si le conjoint est aussi couvert soit + 9 € par mois

+48 € par an par enfant à charge soit +4 € par mois

420 € par an pour les familles (couple + 2 enfants minimum) soit 35 € par mois.

Pour le risque prévoyance

a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;

b. Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :

Le montant unitaire de participation par agent est de 26 € mensuel.

Si le montant de la cotisation est inférieur à la participation de 26 €, la participation qui serait versée à l'agent serait égale au montant de sa cotisation.

Date de publication: 06/05/2025

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025 à 20h

à la Mairie de Roeschwoog

Convoqué régulièrement le 9 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH
Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ
Michel), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à HOCH Marie-
Catherine), ROCHE Nicolas, SCHMITT MOERCKEL Elodie
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N° 2025/04/14 – 05 – HOMMAGE AUX ELUS ET AUX AGENTS DE LA COMMUNE EN CAS DE DECES

En cas de décès d'un élu ou d'un agent communal, le Conseil municipal lors de sa séance du 6 juillet 2020 avait défini les règles suivantes pour leur rendre hommage :

	Encart dans les DNA (105 mn x 2 colonnes)	Gerbe (valeur approximative 100 € TTC)
Membre du conseil en exercice	x	x
Personnel de la commune en exercice	x	x
Anciens adjoints et Anciens Maires	x	x
Anciens conseillers municipaux Quelle que soit la durée du ou des mandats		x
Personnel ayant exercé pendant plus de 10 ans, plus de 10h hebdomadaires		x

Suite au décès d'un agent communal à la retraite, compte tenu de la durée de son engagement et de son dévouement, le Maire propose aux Conseillers municipaux d'amender les principes d'insertion d'annonce mortuaire dans les DNA et d'acquisition d'une gerbe lors du décès d'un ancien agent.

Entendu l'exposé du Maire,

Considérant le souhait d'honorer les défunts conseillers municipaux et agents communaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

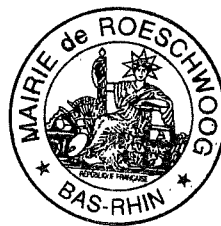
DECIDE d'appliquer les principes énoncés ci-dessous en cas de décès d'une personne en lien avec la Commune :

	Encart dans les DNA (105 mn x 2 colonnes)	Gerbe (valeur approximative 100 € TTC)
Membre du conseil en exercice	x	x
Personnel de la commune en exercice	x	x
Anciens adjoints et Anciens Maires	x	x
Anciens conseillers municipaux Quelle que soit la durée du ou des mandats		x
Personnel ayant exercé pendant plus de 10 ans, plus de 10h hebdomadaires	x	x

Date de publication: 06/05/2025

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 9 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH
Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ
Michel), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à HOCH Marie-
Catherine), ROCHE Nicolas, SCHMITT MOERCKEL Elodie
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N° 2025/04/14 – 06 – BATIMENT COMMUNAL 15 RUE PRINCIPALE - RENOVATION ET ISOLATION DE LA TOITURE - ATTRIBUTION DES TRAVAUX

Le Conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux de rénovation et d'isolation de la toiture du bâtiment communal sis 15 rue Principale.

Après consultation des entreprises, suite aux débats lors des précédentes séances du Conseil municipal et suite aux propositions de la Commission Travaux, le Maire rappelle l'entreprise présentant l'offre la mieux-disante pour la réalisation de ces travaux :

- Travaux de réfection de la toiture et isolation – choix de tuiles rouge nuagé : Société SCHWARZWAELDER pour un coût de 85 752,50 € HT

Entendu l'exposé du Maire
Vu les propositions de la Commission Travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux par la Société SCHWARZWAELDER pour un montant prévisionnel de près de 85 752,50 € HT

AUTORISE le Maire à signer le marché ou tout document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision

CONFIRME sa demande de subvention auprès des partenaires de la commune (CEA, Région Grand Est...)

AUTORISE le Maire ou son adjoint Roger BOEHM à déposer et à signer la demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) y relative.

Date de publication: 06/05/2025
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025 à 20h à la Mairie de Roeschwoog Convoqué régulièrement le 9 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH
Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ
Michel), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à HOCH Marie-
Catherine), ROCHE Nicolas, SCHMITT MOERCKEL Elodie
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N° 2025/04/14 – 07 – BATIMENT COMMUNAL 15 RUE PRINCIPALE - REFECTION DE LA CUISINE DU LOGEMENT AU 1^{ER} ETAGE DU BATIMENT.

Le Conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux de réfection de la cuisine du logement au 1^{er} étage du bâtiment communal sis 15 rue Principale.

Après consultation des entreprises, suite aux débats lors des précédentes séances du Conseil municipal et suite aux propositions de la Commission Travaux, le Maire rappelle les entreprises présentant les offres les mieux-disantes pour la réalisation de ces travaux :

- Travaux de rénovation de la cuisine :
Démolition de murs, enlèvement de lavabo, remplacement de robinets « équerre » : Société WURTH Carrelage Sanitaire pour un coût prévisionnel de 6 419,02 € HT
Travaux de plâtrerie
Dépose de lambris, réalisation d'un rampant et pied droit isolé : Société H&E Concept pour un montant prévisionnel de 4 606,75 € HT
Nouvelle cuisine : Société JP Agencement pour un coût prévisionnel de 10 875,25 € HT
Travaux d'électricité : Société KOCHER Sylvain pour un coût prévisionnel de 4 165,45 € HT
Travaux de peinture : consultation encore en cours (estimé à 4 000,00 € HT).

Le coût global des travaux s'élève à un montant de près de 30 066,47 € HT.

Le Conseil municipal a validé lors de sa séance du 10 mars dernier la sollicitation de subvention auprès de nos partenaires.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions de la Commission Travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux de réfection de la cuisine pour un montant prévisionnel de près de 30 066,47 € HT

AUTORISE le Maire à signer les marchés avec les entreprises précitées ou tout document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision

CONFIRME sa demande de subvention auprès des partenaires de la commune (CEA, Région Grand Est...).

Date de publication: 06/05/2025

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025 à 20h à la Mairie de Roeschwoog Convoqué régulièrement le 9 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire.

En présence de : HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH
Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ
Michel), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à HOCH Marie-
Catherine), ROCHE Nicolas, SCHMITT MOERCKEL Elodie
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N° 2025/04/14 – 08 – ETANG DE PECHE – DECISION DE REALISATION D'UN PLAN TOPOGRAPHIQUE ET D'UN SONDAGE

En plusieurs endroits les palplanches de l'étang de pêche au Glacys se descellent rendant la berge dangereuse.
Par ailleurs, l'étude / diagnostic réalisée par l'association Bufo préconise une renaturation du site.
La commission spécifique à cette question s'est réunie le 7 avril en présence des représentants de l'Amicale de Pêche.

Afin de pouvoir disposer des éléments techniques permettant une prise de décision éclairée quant aux travaux possibles ou à entreprendre, Il est proposé de réaliser dans un premier temps :

- un plan topographique de l'ensemble de l'étang (section 5 parcelle n°104)
- un sondage du sol côté parking pour déterminer la présence et la quantité / profondeur de gravier.

Des devis ont été demandés pour disposer d'une estimation du coût de ces études.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions de la Commission « Etang de pêche » du 7 avril 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation d'un plan topographique et la réalisation d'un sondage

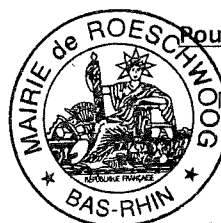
DECIDE la prise en charge de ces dépenses.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en section investissement opération n°172.

Date de publication: 06/05/2025

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025 à 20h

à la Mairie de Roeschwoog

Convoqué régulièrement le 9 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH
Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ
Michel), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à HOCH Marie-
Catherine), ROCHE Nicolas, SCHMITT MOERCKEL Elodie
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N° 2025/04/14 – 09 – PROGRAMME DE VOIRIE 2025 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

La Commune a lancé une consultation pour son programme de travaux de voirie 2025.

La publication du marché a été effectuée le 26 mars 2025 avec une remise des plis pour le 11 avril 2025 à midi.

Le Maire rappelle qu'il s'agit des travaux de voirie suivants :

En tranche ferme :

- parking du Maire Lohr
- trottoir rue de Fort Louis
- rue de l'Ancre (réfection à hauteur du n°34)
- reprise d'avaloir et bordures rue Principale.

En tranche optionnelle :

- rue du Stade (portion entre la rue des Cigognes et la rue des Merles).

Deux offres ont été déposées et sont en cours d'analyse.

Le Maire propose que la Commission Travaux se penche sur cette question afin de déterminer l'affermissement ou non de la tranche optionnelle (rue du Stade).

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions de la Commission Travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire, après analyse des offres, à signer l'attribution du marché de travaux de voirie à l'entreprise la mieux-disante.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

Date de publication: 06/05/2025

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 9 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH
Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ
Michel), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à HOCH Marie-
Catherine), ROCHE Nicolas, SCHMITT MOERCKEL Elodie
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET: DELIBERATION N° 2025/04/14 – 10 – DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT ET DES ACTES BUDGETAIRES

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2 ;

Considérant les instructions de l'Etat en ce qui concerne le déploiement de la dématérialisation et du contrôle des actes administratifs et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture,
Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société DOCAPOST FAST a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de légalité ;

DONNE son accord pour que le Maire ou son représentant signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet ;

DONNE son accord pour une télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité via le dispositif FAST ACTES de l'opérateur DOCAPOST FAST ;

Date de publication: 06/05/2025
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 9 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH
Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ
Michel), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à HOCH Marie-
Catherine), ROCHE Nicolas, SCHMITT MOERCKEL Elodie
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N° 2025/04/14 – 11 – ASSOCIATION DE CHASSE DE L'EBERBACH – AGREMENT DE NOUVEAUX ASSOCIES

Le Maire rappelle au conseil municipal que les dispositions du cahier des charges relatif à la location des chasses font obligations aux locataires, personnes physiques ou morales de soumettre leurs permissionnaires ou associés à l'agrément du ou des conseils municipaux qui, au vu des dossiers et justificatifs présentés, statuent après avis de la Commission consultative Communale ou Intercommunale de la Chasse.

En date du 10 mars 2025, l'Association de Chasse de l'Eberbach, locataire du lot de chasse intercommunal Leutenheim-Roeschwoog pour la période 2024/2033, a introduit une demande d'agrément de deux nouveaux associés, à savoir Monsieur Jean-Marc SANDROCK et Monsieur Pascal METZINGER.

La Commission consultative Intercommunale de la Chasse a été consultée le 13 mars 2025.

Le Conseil municipal de Leutenheim a délibéré le 10 avril 2025 pour agréer ces nouveaux associés.

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le cahier des charges type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu la demande d'agrément d'associés introduite par l'Association de chasse de l'Eberbach pour le lot de chasse intercommunal en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis favorable délivré par la Commission consultative Intercommunale de la Chasse consultée le 13 mars 2025 par voie dématérialisée,

Vu la délibération n°14/2025 du 10 avril 2025 du Conseil municipal de Leutenheim,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'AGREER Monsieur Jean-Marc SANDROCK et Monsieur Pascal METZINGER en qualité d'associés du lot de chasse intercommunal pour la période 2024-2033.

Date de publication: 06/05/2025

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 9 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH
Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ
Michel), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à HOCH Marie-
Catherine), ROCHE Nicolas, SCHMITT MOERCKEL Elodie
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N° 2025/04/14 – 12 – DECISION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DES LOCAUX DE LA MOC ET DE PAIEMENT DES CHARGES POUR LA MANIFESTATION D'INFORMATION SUR LE LITHIUM

L'association NATUR'LICH a été support de la manifestation « après-midi d'information sur le Lithium » le 5 avril 2025 à la MOC.

Les expositions et les débats étaient intéressants, mais la fréquentation était relativement faible.
Environ 70 à 80 personnes ont participé à la conférence en soirée.

Le Maire interroge le Conseil municipal quant à une mise à disposition gratuite de la salle et l'éventuel paiement des charges qui s'élèvent à environ 110,00 €.

Entendu l'exposé du Maire

Considérant l'actualité locale du sujet et la demande d'information de la population sur le sujet du Lithium

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME la mise à disposition gratuite de la MOC à l'association NATUR'LICH

DECIDE de demander à l'association le règlement des charges locatives (électricité, chauffage / VMC).

Le Maire indique aux conseillers qu'il demandera au conseil municipal d'émettre un avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de forage exploratoire porté par Lithium de France sur la friche de la scierie Maechler à Soufflenheim. La consultation a lieu du mercredi 5 mars 2025 à 00h00 au mercredi 11 juin 2025 à 23h59.

Date de publication: 06/05/2025
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 9 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH
Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ
Michel), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à HOCH Marie-
Catherine), ROCHE Nicolas, SCHMITT MOERCKEL Elodie
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N° 2025/04/14 – 13 – JUMELAGE AVEC LES COMMUNES DE VERNEUIL SUR VIENNE ET VEYRAC – ACCUEIL A ROESCHWOOG DU 23 AU 26 OCTOBRE 2025

Le Maire rappelle les précédents échanges relatifs à l'accueil des Limousins à Roeschwoog. Les dates du 19 au 23 décembre 2025 avaient été évoquées.

Le Maire fait part aux conseillers de nouvelles dates proposées par les communes du Limousin pour venir à Roeschwoog et d'un projet sommaire de programme pour cette visite :

Arrivée : jeudi 23 octobre dans la soirée à Roeschwoog

Vendredi 24 octobre : fête à la MOC le soir avec les Limousins

Dimanche 26 octobre : déjeuner avec menu « choucroute » au repas paroissial et départ après le repas.

Le Maire demande l'accord au Conseil municipal pour accueillir les limousins des communes de Verneuil et Veyrac du 23 au 26 octobre 2025.

En cas d'accord une communication et un appel aux bénévoles « hébergeurs » seront lancés dans le Blättel.

Un programme détaillé pourra être discuté en Commission Animation et avec les limousins.

Entendu l'exposé du Maire

Considérant les échanges en Commission Animation du 27 novembre 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les dates proposées du 23 au 26 octobre 2025 pour accueillir une délégation des communes de Verneuil sur Vienne et de Veyrac

Date de publication: 06/05/2025

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025 à 20h à la Mairie de Roeschwoog Convoqué régulièrement le 9 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH
Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ
Michel), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à HOCH Marie-
Catherine), ROCHE Nicolas, SCHMITT MOERCKEL Elodie
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N° 2025/04/14 – 14 – AVIS FAVORABLE D'AUTORISER LE CIRQUE BOSTOK A VENIR EN 2026

Suite à un incident de carcasse d'animal mort déposé à la Gaenseweid, le Maire, comme indiqué en séance du Conseil municipal du 10 février dernier, rappelle qu'il n'a pas souhaité autoriser cette année l'implantation du cirque BOSTOK.

Un autre cirque, « Le Buffalo » qui n'a pas d'animaux, a fait une demande d'installation pour cette année. Il devait venir du 31 mars au 2 avril 2025 et s'est désisté le 1er avril.

Le cirque BOSTOK que le Maire avait reçu en rendez-vous et qui se défend d'être impliqué dans la dépose d'une carcasse d'animal à la Gaese-weid en 2024, souhaite revenir en 2026 du 2 au 8 mars pour une représentation.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal à ce sujet.

Entendu l'exposé du Maire

Vu la demande du cirque BOSTOK de pouvoir s'installer du 2 au 8 mars 2026 pour une représentation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable pour autoriser le cirque BOSTOK à venir à Roeschwoog en 2026.

Date de publication: 06/05/2025
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025 à 20h

à la Mairie de Roeschwoog

Convoqué régulièrement le 9 avril 2025

Membres élus.....: 19
 Membres en fonction.....: 19
 Membres présents: 15
 Absent(s) avec procuration(s) : 3
 Absent(s): 1
 Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
 et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
 DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH
 Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
 MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,
 Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ
 Michel), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à HOCH Marie-
 Catherine), ROCHE Nicolas, SCHMITT MOERCKEL Elodie
 (pouvoir à HOFFARTH Muriel)
 Absent(s) non excusé(s) : /
 Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION N° 2025/04/14 – 15 – SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF COMMUNAL ET DECISION DE MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2025 POUR LES INSERTIONS DES ASSOCIATIONS DE ROESCHWOOG DANS LE BLÄTTEL

Le Maire revient sur le tissu et la vie associative locale ainsi que sur les aides attribuées par la commune (aides financières de fonctionnement aux écoles associatives, aux bénévoles de la Médiathèque, aides financières au SCR pour l'entretien des terrains de football, mises à disposition de locaux à titre gracieux...).

Il expose que certaines associations regrettent, lorsqu'elles organisent une manifestation, de devoir payer la location de la MOC et souhaitent un assouplissement des règles de location. C'est notamment, le cas pour l'association des parents d'élèves qui reverse la totalité de ses bénéfices à l'école pour financer les sorties et activités.

Il est proposé d'échanger sur cette question lors de la réunion « Calendrier des fêtes » à laquelle sont invitées toutes les associations de la commune le 29 avril 2025.

Le Maire rappelle ensuite les tarifs d'insertion d'une publication des associations relative à une manifestation à but lucratif dans le Blättel.

Insertion "Roeschwoog Blättel"	2025
Ligne Association de Roeschwoog	0,50 €
Ligne Association Hors commune	0,60 €
1/4 de Page - Association de Roeschwoog	4,00 €
1/4 de Page - Association Hors commune	5,00 €
1/2 de Page - Association de Roeschwoog	8,00 €
1/2 de Page - Association Hors commune	10,00 €
Page - Association de Roeschwoog	15,00 €
Page - Association Hors commune	20,00 €

Afin de soutenir de soutenir les associations communales (dont le siège est à Roeschwoog), le Maire propose une gratuité des insertions dans le Blättel.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les tarifs municipaux pour l'exercice 2025 voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 2 décembre 2024 (délibération n°2024/12/02 -18)

Considérant le souhait de la Commune de soutenir le tissu associatif communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS, Mmes Geneviève KIEFER, Marie-Catherine HOCH (2x), Marilyn KOCHER, Muriel HOFFARTH (2x) et M. Michel LORENTZ (2x), ne participant pas au vote,

DECIDE de modifier la délibération n°2024/12/02-18 fixant les tarifs municipaux pour l'exercice 2025

DECIDE une modification des tarifs municipaux relatifs aux insertions dans le Blättel pour les associations de Roeschwoog (siège à Roeschwoog) pour l'exercice 2025, comme suit :

DESIGNATION	TARIFS 2025
Extrait de la Matrice Cadastreale	1,40 €
Droits de place - le mètre linéaire	2,00 €
Droits de place - Braderie - Messti – Marché – Vente ambulante	
Par journée et par mètre linéaire	2,50 €
Par journée et par mètre linéaire avec branchement à l'électricité	3,00 €
Messti - 10 j : Grande attraction (Scooters,...)	180,00 €
Messti - 10 j : Attraction moyenne (Manèges, mini-scoot, jeux,...)	90,00 €
Messti - 10 j : Petit Stand (Confiserie, Tir,...)	40,00 €
Messti - 10 j : Petite installation isolée (Boxe,...)	2,00 €
Licences Débits de Boissons	
Licence 3 (Alcool < 18°)	76,00 €
Licence 4 - Tout alcool sauf ceux interdits à la vente	152,00 €
Redevance pour photocopie	
Format A4 - Noir & Blanc	0,20 €
Format A3 - Noir & Blanc	0,30 €
Format A4 - Couleur	0,50 €
Format A3 - Couleur	1,00 €
Extraits d'actes d'Etat Civil de plus de 100 ans	1,00 €
Livre « Mémoires de Vies »	38,00 €
Livre « Roeschwoog, sur les traces du passé »	34,00 €
Pack 2 livres « Mémoires de Vies » + « Roeschwoog, sur les traces du passé »	56,00 €
Livre « Mémoires de Vies » et « Roeschwoog sur les traces du passé » - Frais d'envois	Frais réels
Insertion "Roeschwoog Blättel"	TARIFS 2025
Ligne Association de Roeschwoog	gratuit
Ligne Association Hors commune	0,60 €
Ligne Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	1,50 €
Ligne Entreprise ou Particulier hors commune	2,50 €
1/4 de Page - Association de Roeschwoog	gratuit
1/4 de Page - Association Hors commune	5,00 €
1/4 de Page - Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	8,00 €
1/4 de Page - Entreprise ou Particulier hors commune	12,00 €

1/2 de Page - Association de Roeschwoog	gratuit
1/2 de Page - Association Hors commune	10,00 €
1/2 de Page - Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	19,00 €
1/2 de Page - Entreprise ou Particulier hors commune	28,00 €
Page - Association de Roeschwoog	gratuit
Page - Association Hors commune	20,00 €
Page - Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	32,00 €
Page - Entreprise ou Particulier hors commune	42,00 €
Intervention horaire "agent communal" (assurance, intervention nettoyage, intervention administrative...)	40,00 €/h
CIMETIERE	TARIFS 2025
CONCESSION TOMBE SIMPLE (2 m²)	
Concession 30 ans	100,00 €
Concession 50 ans	200,00 €
CONCESSION TOMBE DOUBLE (4 m²)	
Concession 30 ans	200,00 €
Concession 50 ans	400,00 €
CONCESSION pour une URNE dans le Sol	
Concession 30 ans	80,00 €
Concession 50 ans	160,00 €
CONCESSION COLUMBARIUM	
Concession 15 ans	1 000,00 €
Concession 30 ans	1 800,00 €
JARDIN DU SOUVENIR - EPANDAGE CENDRES (plaque comprise)	250,00 €
MEDIATHEQUE	TARIFS 2025
ABONNEMENT ANNUEL - LIVRES et MAGAZINES	
Abonnement - Enfants 0 - 18 ans	Gratuit
Abonnement - plein tarif	10,00 €
Abonnement - demi-tarif (étudiants, RSAistes, invalides à +80%, employés communaux)	6,00 €
ABONNEMENT ANNUEL - LIVRES, MAGAZINES, DVD et CD	
Abonnement - Enfants 0 - 18 ans	10,00 €
Abonnement - plein tarif	18,00 €
Abonnement - demi-tarif (étudiants, RSAistes, invalides à +80%, employés communaux)	10,00 €
FRAIS de RETARD par DOCUMENT - Délai de carence = 7 jours	
2° semaine de retard	2,00 €
3° semaine de retard	4,00 €
4° semaine de retard	6,00 €
5° semaine de retard - Facturation document non rendu	Prix d'achat sauf magazine de plus d'un an 50 % du prix d'achat
REDEVANCE POUR COPIES	
Format A4 - Noir & Blanc	0,20 €
Format A3 - Noir & Blanc	0,30 €
Format A4 - Couleur	0,50 €
Format A3 - Couleur	1,00 €

AUTRES TARIFS	
Sac	2,00 €
Perte ou casse d'un boîtier CD	0,20 €
Perte ou casse d'un boîtier DVD	0,30 €
Etablissement d'une nouvelle carte d'abonnement en cas de perte ou vol	2,00 €
LOCATION SALLES	TARIFS 2025
SALLE de CONFERENCE de la MEDIATHEQUE	
du 1 ^{er} octobre au 30 avril - la soirée (forfait 18h30 - Minuit)	75,00 €
du 1 ^{er} mai au 30 Septembre - la soirée (forfait 18h30 - Minuit)	40,00 €
Mise à disposition d'une salle – tarif à la journée	40,00 €
Mise à disposition de la salle et des équipements pour une location ponctuelle à un tarif horaire	15,00 € / heure
Mise à disposition de la salle pour des cours réguliers de 2h / séance (toute l'année)	12,00 € / 2 heures
MISE à DISPOSITION MATERIEL	
Sonorisation	10,00 €
Projecteur Vidéo	10,00 €
Grilles d'exposition par grille et par manifestation (sur un W.E. au maximum)	3,00 €
Nappe en tissus blanc cassé (nettoyage compris) par unité	8,00 €
LOCATION SALLES	TARIFS 2025
MAIRIE / LOCAL 2EME ETAGE	
LOCAL 2EME ETAGE tarif horaire	5,00 € / heure
ECOLEs de MUSIQUE privées (matinée ou après-midi ou soir) la séance	7,00 €
MAIRIE (SALLE CONSEIL ou SALLE REUNION 2EME ETAGE)	
MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE EN MAIRIE - tarif à la journée	40,00 € / jour
MISE A DISPOSITION DE DEUX SALLES EN MAIRIE (ET/OU A LA MEDIATHEQUE)	60,00 € / jour
MAIRIE ESPACE CO-WORKING 2EME ETAGE	
MISE A DISPOSITION tarif horaire	2,00 € / heure
MISE A DISPOSITION demi-journée	6,00 € / heure
MISE A DISPOSITION journée	10,00 € / jour
SALLE DE MOTRICITE ECOLE MATERNELLE (matinée ou après-midi ou soir) la séance	15,00 €
LOCATION DES INSTALLATIONS DE PETANQUE - forfait pour une journée	40,00 €
LOCATION DES INSTALLATIONS DE L'ETANG DE PECHE AU « GLACYS » - forfait pour une journée	70,00 €
LOCATION SALLES	TARIFS 2025
TRIEBHUS	
ASSOCIATIONS de ROESCHWOOG - Réunion	/
SYNDIC DE COPROPRIETES de ROESCHWOOG - Réunion	15,00 €
ECOLEs de MUSIQUE de Roeschwoog	/

PRIVE - Réunion ou préparation Manifestation - Roeschwoog	/
ECOLE de MUSIQUE privées (matinée ou après-midi ou soir) la séance	7,00 €
FORFAIT ECOLE de PEINTURE - la demi-journée	10,00 €
Autres ASSOCIATIONS et activités à but lucratives – la demi-journée	12,00 €
Locations inférieures ou égales à 2 heures maximum	6,00 €
Participation Chauffage	6,00 €

LOCATION SALLES			TARIFS 2025	
TRIEBHUS	TARIF POUR UNE JOURNEE (de 8h à 8h le lendemain) (Location possible uniquement en semaine du lundi au vendredi sans jour férié°)	TARIF DE BASE de 10h le samedi matin à 8h le lundi matin	TARIF OPTION ½ JOURNEE SUPPLEMENTAIRE (le vendredi à partir de 14h jusqu'au samedi matin ou le lundi de 8h à 14h)	TARIF OPTION 1 JOURNEE SUPPLEMENTAIRE (de 8h le vendredi au samedi 10h)
TARIFS du 1er Mai au 30 Septembre				
PRIVE - Fête Roeschwoog	75,00 €	100,00 €	17,00 €	30,00 €
PRIVE - Fête - Autre Commune	100,00 €	125,00 €	21,00 €	38,00 €
ENTREPRISE Roeschwoog	75,00 €	100,00 €	17,00 €	30,00 €
ENTREPRISE Extérieur	100,00 €	125,00 €	21,00 €	38,00 €
TARIFS du 1er Octobre au 30 avril				
PRIVE - Fête Roeschwoog	100,00 €	125,00 €	21,00 €	38,00 €
PRIVE - Fête Autre Commune	125,00 €	145,00 €	26,00 €	48,00 €
ENTREPRISE Roeschwoog	100,00 €	125,00 €	21,00 €	38,00 €
ENTREPRISE Extérieur	125,00 €	145,00 €	26,00 €	48,00 €
TARIFS perte ou casse de vaisselle				
Verre			2,00 €	2,00 €
Couvert			2,00 €	2,00 €
Assiette			3,00 €	3,00 €
Tasse/bol			3,00 €	3,00 €
Saladier / plat service			6,00 €	6,00 €

Les autres tarifs restent maintenus.

RAPPELLE les conditions de location du Triebhüs ci-dessous :

En raison des nuisances sonores, la salle n'est pas mise à disposition pour les fêtes privées avec musique et danses. La musique est interdite dans le parc.

Date de publication: 06/05/2025

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER